



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Coordination Régionale  
Gestion du risque  
Bretagne

# APPELS A PROJETS (AAP) 2024 PRÉVENTION SANTE

## ASSURANCE MALADIE

# SOMMAIRE

01

Présentation synthétique du dispositif AAP

02

Présentation des 4 AAP

- Dépistages organisés des cancers (sein, col de l'utérus et colorectal)
- Vaccination (vaccination contre la grippe et gestes barrières)
- Santé sexuelle
- Moi(s) sans Tabac

# 01

## PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU DISPOSITIF AAP

# CE QU'IL FAUT SAVOIR

- Pour tous les AAP, il est demandé d'utiliser les supports de communication et de sensibilisation nationaux. Les CDC\* vous renvoient vers ces outils
- Les CDC vous donnent les informations précises concernant les financements possibles et ceux qui sont exclus
- Les MSP ou CDS déjà financées dans le cadre de leur accord conventionnel sur une de ces thématiques ne pourront pas prétendre à ce financement complémentaire.
- Les CPTS ne sont pas éligibles au financement au titre de ces appels à projets
- Pour toute action en milieu scolaire, un accord du rectorat est demandé
- Les actions doivent être menées avec les professionnels ou partenaires locaux formés sur la thématique

# OBJECTIFS COMMUNS AUX APPELS À PROJETS

- Augmenter la connaissance des publics sur les facteurs de risque
- Permettre une meilleure compréhension des informations
- Accompagner le changement de comportement des publics éloignés des recommandations
- Réduire les inégalités sociales de santé en ciblant prioritairement :
  - ✓ **Les personnes socialement défavorisées ou éloignées du système de santé**
  - ✓ **Les personnes résidant sur des territoires sous participants aux programmes de prévention**

## Quelques exemples d'actions finançables selon les projets :

- ✓ Ateliers collectifs d'information
- ✓ **Démarches Aller vers, actions hors les murs pour professionnels de santé**
- ✓ Actions d'implication des habitants ou des pairs
- ✓ Evènements locaux (salons, expos, ciné débats...)

# POINTS DE VIGILANCE

- **Prendre contact avec les référents de la CPAM le plus tôt possible** pour accompagner votre projet
- Fournir obligatoirement une **description précise des actions et des postes budgétaires** pour permettre une analyse aux niveaux local et régional ainsi que leur validation par la CNAM
- Calendrier / Pluri annualité : **Les projets peuvent être pluriannuels sur 2 années civiles consécutives** hormis pour le dispositif Moi(s) sans tabac. **Le promoteur devra présenter explicitement la répartition des crédits demandé entre 2024 et 2025**
- Mettre en place des **indicateurs** de processus (réalisation) et de résultats pour le suivi et l'évaluation
- Produire obligatoirement les éléments **d'évaluation** demandés ainsi que les pièces justificatives et comptables afférentes aux actions réalisées (bilan financier)
- En cas de modification du contenu de l'action après notification d'accords de financement, informer obligatoirement la CPAM pour avis

# RÈGLES DE FINANCEMENT / VACATIONS DES INTERVENANTS

## Rémunération des intervenants

- Forfait 75 €/heure : praticiens
  - Forfait 50 €/heure : auxiliaires médicaux signataires d'une convention par l'Assurance Maladie
  - Forfait 40 €/heure : autres professionnels et/ou non professionnels de santé
- Concernent aussi les membres des MSP et centres de santé.

## Les vacations comprennent le temps de :

- ✓ Préparation de l'action
- ✓ Coordination
- ✓ Animation
- ✓ Trajet (finançable à la condition qu'il soit justifié au regard de l'action déposée)

Concernant les personnes salariées d'une structure, les vacations rémunèrent uniquement les activités directement en lien avec l'action et **réalisées en dehors du contrat de travail avec leur employeur.**

Les vacations n'ont pas vocation à financer des dépenses de fonctionnement pérennes de la structure, ni à se substituer à d'autres financements.

# ÉVALUATION

Exemples  
d'indicateurs



- Mesurer l'atteinte du/des publics



- Mesurer les écarts entre ce qui était prévu et ce qui a été réalisé



- Expliquer les écarts constatés
- Identifier les conséquences imprévues de l'action
- Formuler des pistes d'amélioration



Nombre de personnes touchées par l'action



Partenaires locaux mobilisés



Satisfaction globale des participants



Éléments permettant d'apprécier un changement de comportement



# 02

## PRÉSENTATION DES 4 AAP



# DÉPISTAGES ORGANISÉS DES CANCERS (SEIN, COL DE L'UTÉRUS ET COLORECTAL)



# DÉPISTAGES DES CANCERS

Cancer du sein  
(50 à 74 ans)

Cancer du col  
de l'utérus  
(25 à 65 ans)

Cancer  
colorectal  
(50 à 74 ans)



# DÉPISTAGES ORGANISÉS DES CANCERS (SEIN, COL DE L'UTÉRUS ET COLORECTAL)

Dépistages concernés

Cancer du sein

Cancer colorectal

Cancer col de l'utérus

Population concernée

Femmes  
50 à 74 ans

Femmes et hommes  
50 à 74 ans

Femmes  
25 à 64 ans

Objectif national

70%

65%

70%

Taux de dépistage breton

54%

39,6%

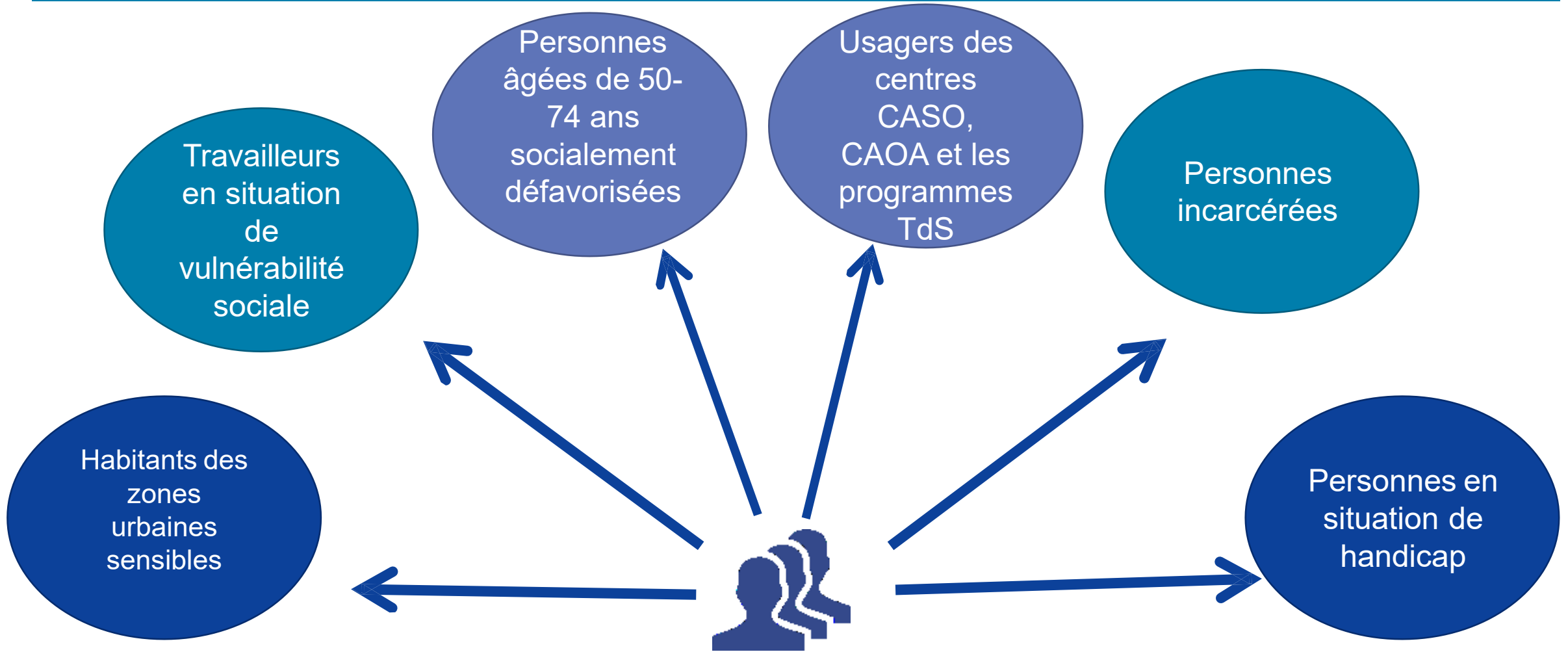
66,4%

<https://geodes.santepubliquefrance.fr/>



- ⇒ Une meilleure information de la population ciblée, une meilleure compréhension de l'intérêt du dépistage de ces cancers
- ⇒ **Faire connaître** les circuits et acteurs du dépistage
- ⇒ **Soutenir et accompagner** le changement de comportement des populations ne réalisant pas les dépistages (cf. population et territoire prioritaires)
- ⇒ **Assurer le suivi** des personnes concernées
- ⇒ Soutenir et impliquer les professionnels de santé

# PUBLICS CIBLÉS



*Renoncement aux soins et  
exclusion du système de santé*



**l'Assurance  
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Coordination Régionale  
Gestion du risque  
Bretagne

# DÉPISTAGES ORGANISÉS DES CANCERS (SEIN, COL DE L'UTÉRUS ET COLORECTAL)

Seules les actions de proximité accompagnées de la réalisation d'un dépistage ou d'aide à la réalisation du dépistage (prise de rendez-vous, remise de kits DOCCR ou APV,...) seront retenues

Ces actions pouvant être complétées par :

- Ateliers d'informations
- Actions évènementielles (salons, expo, forums, ciné-débats...)

Ressource :

- Le CRCDC  
<https://depistage-cancer.bzh/blog/>



**Date limite de dépôt des projets dépistages: 3 avril 2024**

# PREVENTION DES MALADIES INFECTIEUSES GRIPPE / COVID 19 ET GESTES BARRIÈRES

# PREVENTION DES MALADIES INFECTIEUSES GRIPPE / COVID 19 ET GESTES BARRIÈRES

## Constats :

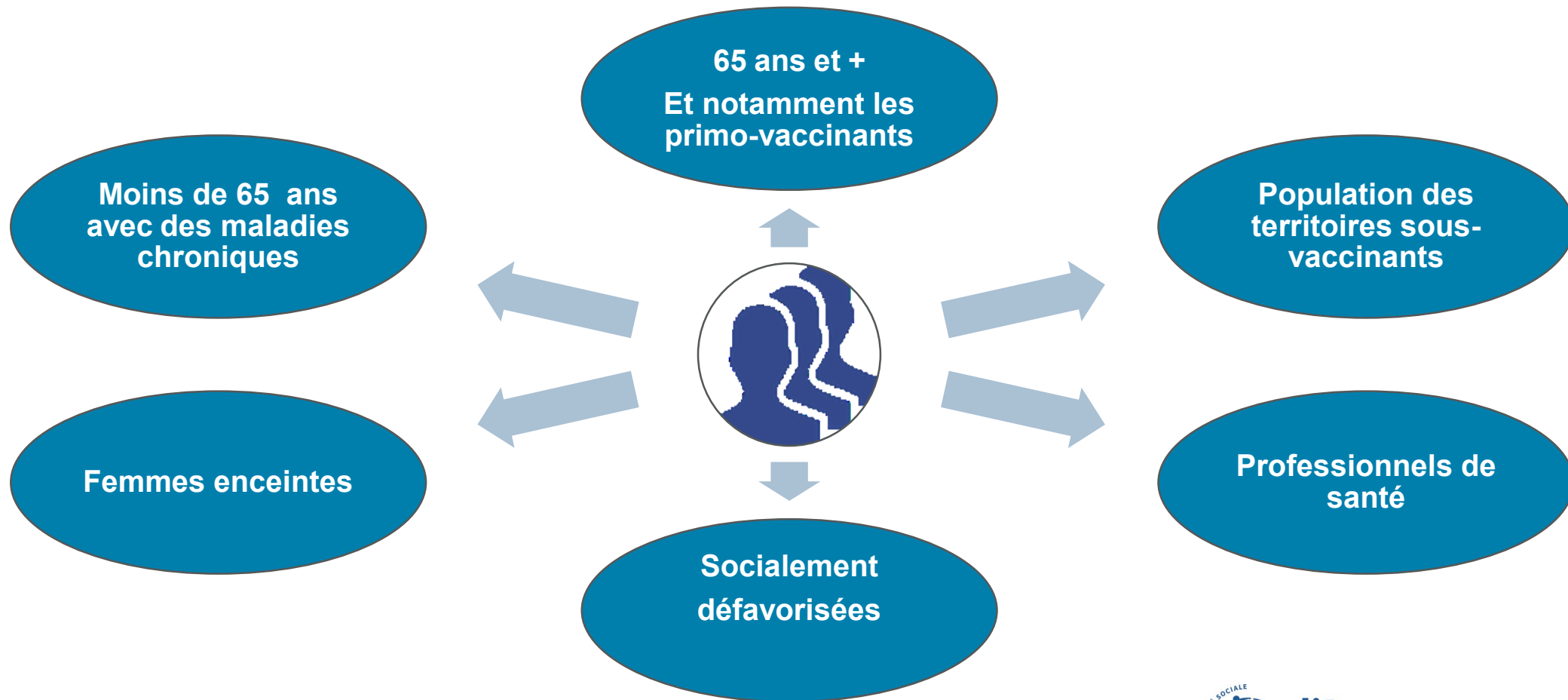
- Les personnes de 65 ans et plus, les personnes atteintes de pathologies chroniques, les femmes enceintes et les personnes atteintes d'obésité sévère sont particulièrement **vulnérables** face à la grippe et au Covid-19
- La **couverture vaccinale** des populations à risques de grippe ou Covid-19 sévères demeure insuffisante
- La vaccination est un moyen **efficace** pour prévenir les formes graves de la grippe et du Covid-19
- L'adoption des **gestes barrières** est nécessaire pour freiner la circulation des virus et limiter ainsi les risques d'épidémies

## Stratégie nationale :

- La stratégie nationale de prévention de la grippe et du Covid-19 est la suivante :
  - ✓ La vaccination pour les personnes à risque et les professionnels de sante
  - ✓ L'installation du réflexe annuel des vaccinations grippe et Covid-19
  - ✓ Le respect des gestes barrières pour tous



# AAP VACCINATION : PUBLICS CIBLÉS



# PREVENTION DES MALADIES INFECTIEUSES GRIPPE / COVID 19 ET GESTES BARRIÈRES

Mise en œuvre d'actions de **proximité** de soutien à la vaccination pour les personnes fragiles et de soutien à l'observance des gestes barrières.

- Promouvoir la vaccination auprès des assurés ciblés (ex: webinaire, ateliers collectifs, campagne de vaccination en résidence sénior, ...)
- Promouvoir la vaccination auprès des professionnels de santé (webinaire, sensibilisation des professionnels à l'entretien motivationnel, action pédagogique auprès des professionnels de santé EHPAD/établissements)
- Ateliers pédagogiques de promotion **des gestes barrières** (ex en structures accueillant des personnes éloignées des soins et de la prévention, dans les consultations PMI,...)

# VACCINATION (VACCINATION CONTRE LA GRIPPE ET GESTES BARRIÈRES)

Le déploiement des actions de proximité :

- Grippe : **Octobre à décembre (début de campagne)**
- Covid 19 : **toute l'année**, en fonction des besoins identifiés
- Gestes barrières : en amont des **périodes hivernales de circulation des virus** et pendant l'hiver



**Date limite de dépôt des projets Vaccination : 3 avril 2024**

# SANTÉ SEXUELLE

# SANTE SEXUELLE

Contraception

Education à la sexualité

Hépatites

Diminution des IST

VIH



# SANTÉ SEXUELLE

## Constats:

- Un nombre de **grossesses non désirées et d'interruptions volontaires de grossesse qui progresse**
  - ✓ notamment chez les 20-24 ans (taux de recours à l'IVG 26/1000)
- Une **dégradation des connaissances en matières de VIH chez les jeunes**
  - ✓ 23% d'entre eux se sentent mal informés
- Une **augmentation du nombre d'infections à Chlamydiae**
  - ✓ 3 fois plus d'infections ont été diagnostiquées en France en 2016 par rapport à 2012

## Stratégie nationale

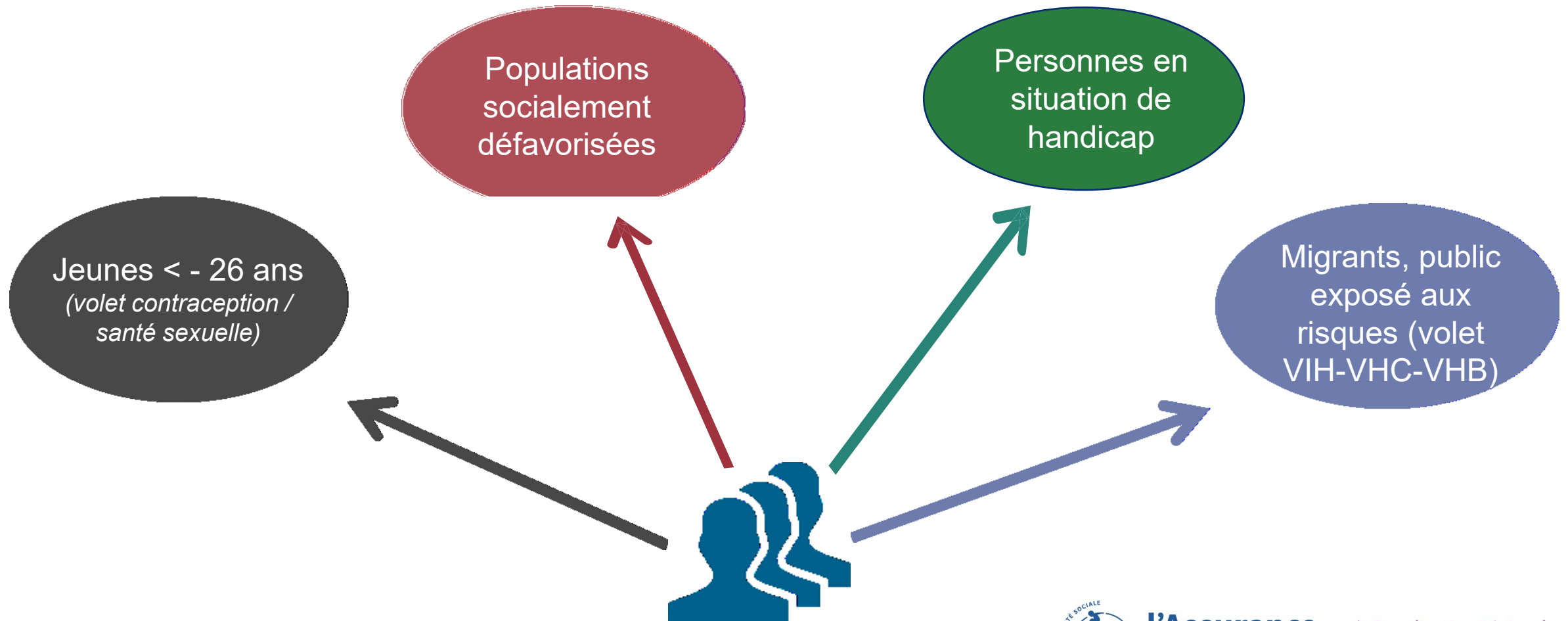
- Engager une démarche globale d'amélioration de la santé sexuelle et reproductive afin de garantir pour tous une vie sexuelle épanouie et sans danger
- Garantir le respect des droits en la matière et éradiquer les épidémies d'IST et celles du SIDA et de l'hépatite C d'ici 2030

# SANTÉ SEXUELLE

## Objectifs:

- Développer et promouvoir l'éducation à la sexualité
- Favoriser la diminution des grossesses non désirées
- Participer à la réduction des risques liés aux hépatites et aux IST
- Informer les publics cibles :
  - Des dispositifs de gratuité de la contraception, de la contraception d'urgence et de la consultation gratuite de prévention santé sexuelle pour les garçons
  - Des professionnels locaux pouvant transmettre des informations sur la contraception et des lieux de dépistage anonymes et gratuits
  - Des dispositifs de dépistage communautaire par TROD pour le VIH, VHC et VHB.

# SANTÉ SEXUELLE : PUBLICS CIBLÉS





# SANTÉ SEXUELLE – EXEMPLES D’ACTIONS

- ❑ Promotion de l’éducation à la sexualité chez les mineurs - projet mené par une MSP
  - Organisation de stands et d’ateliers collectifs d’information dans divers lieux (missions locales, lycées, forum, ...)
  - ✓ **Financement des vacances des professionnels de santé**
  - ✓ **Financement des supports d’information des actions et de l’évaluation des actions**
- ❑ Santé sexuelle et handicap - projet mené par une structure associative
  - Ateliers collectifs de prévention et de sensibilisation des jeunes en situation de handicap
  - ✓ **Financement des vacances d’une éducatrice spécialisée**



**Date limite de dépôt des projets santé sexuelle : 3 avril 2024**

# MOI(S) SANS TABAC

# MOI(S) SANS TABAC

## Constats:

**1ère cause de mortalité évitable** en France

**57%** des fumeurs actuels déclarent **souhaiter arrêter de fumer**

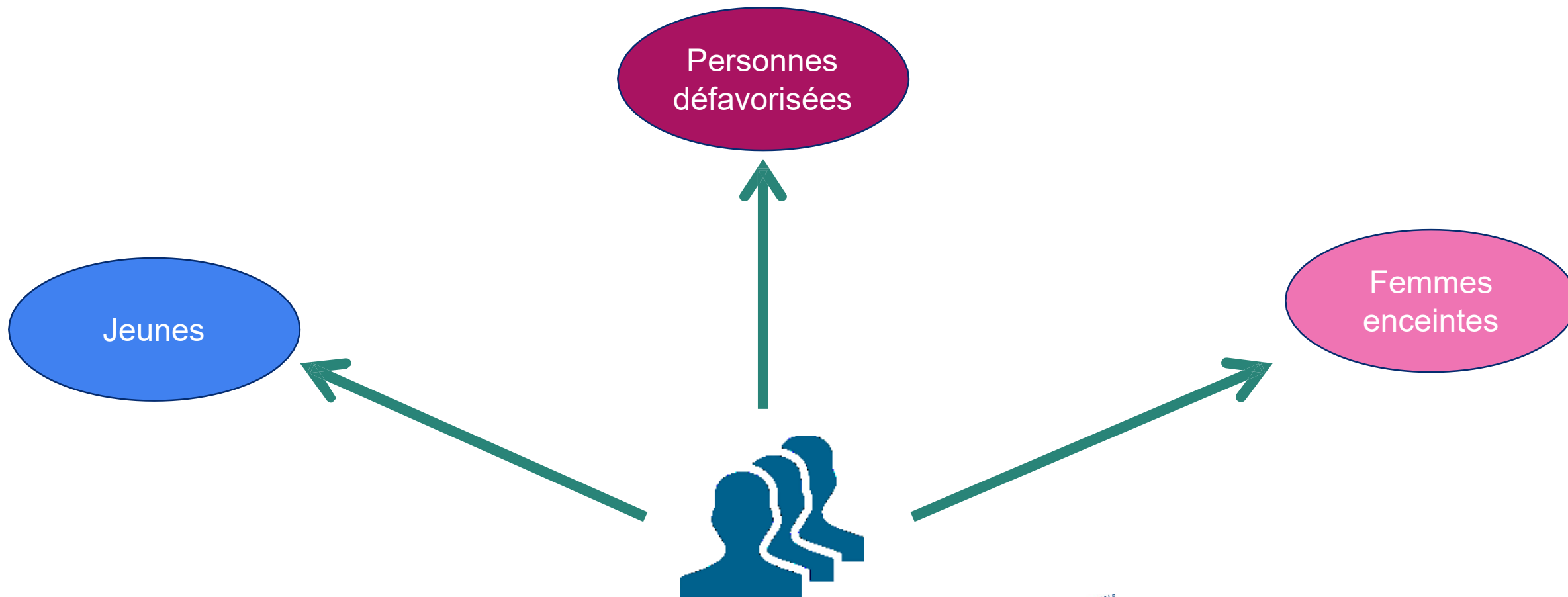
**Inégalités sociales** relatives au tabagisme très marquées

En Bretagne : taux le plus élevé de **tabagisme chez la femme enceinte**

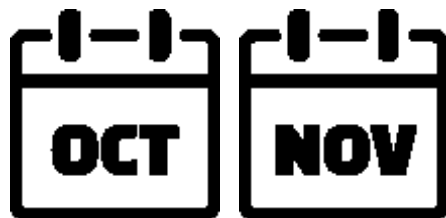
- Augmenter le nombre d'arrêts du tabac avec un effet d'émulation
- Permettre la mise en œuvre :
  - ✓ **D'actions de proximité en accompagnement par des professionnels formés en tabacologie**
  - ✓ **D'aides concrètes à l'arrêt du tabac pour ces publics prioritaires**



# MOI(S) SANS TABAC : PUBLICS PRIORITAIRES



# CALENDRIER



## Actions de visibilité, de sensibilisation et de recrutement des fumeurs

- Communiquer autour du dispositif
- Intéresser les fumeurs à l'arrêt du tabac
- Les recruter dans le programme



## Actions concrètes d'accompagnement à l'arrêt du tabac

- Consultations individuelles
- Ateliers collectifs et/ou groupe d'auto-support
- Remise gratuite de substituts nicotiniques

# MOI(S) SANS TABAC – EXEMPLES D’ACTIONS

- Mise en place de **stands d’information**, de **consultations tabacologiques** et d’**ateliers de suivi** dans une mission locale :
  - ✓ Financement de vacations d’une infirmière libérale formées en tabacologie
  - ✓ Financement de substituts nicotiniques
- Mise en place de **stands d’information**, de **consultations tabacologiques** et diététiques dans une épicerie sociale :
- Financement de **vacations** d’un médecin, d’une sage-femme libérale formés en tabacologie et d’une diététicienne
  - ✓ Financement de **substituts nicotiniques**, de supports de communication **spécifiques** annonçant l’événement et financement de l’évaluation (5% du montant total du projet)



**Date limite de dépôt des projets Moi(s) sans tabac : 3 avril 2024**

# CONTACTS

**Marina OLLIVIER**

Assistante prévention, référente  
thèmes santé sexuelle

[marina.ollivier@assurance-  
maladie.fr](mailto:marina.ollivier@assurance-maladie.fr)

02 57 87 22 52

**Isabelle NOBRE**

Chargée de projets, référente  
thème dépistage des cancers

[isabelle.nobre@assurance-  
maladie.fr](mailto:isabelle.nobre@assurance-maladie.fr)

02 57 87 20 77

**Vanessa BLIN**

Chargée de projets, référente  
thèmes Mois sans tabac et  
vaccination

[vanessa.blin@assurance-  
maladie.fr](mailto:vanessa.blin@assurance-maladie.fr)

02 57 87 22 56

**Adresse mail générique pour le dépôt des demandes :  
[prevention.cpam-ille-et-vilaine@assurance-maladie.fr](mailto:prevention.cpam-ille-et-vilaine@assurance-maladie.fr)**